

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP KOUNOUZ

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF n° 25-2007
du 06 décembre 2007**

La TSI - intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP KOUNOUZ aura lieu le **28 juillet 2008**.

FCP KOUNOUZ présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP KOUNOUZ
Siège social	: 32 rue Hédi Karray, immeuble STUSID BANK, Cité Mahrajène 1082 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 500 000 DT répartis en 5 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 06 décembre 2007
Promoteur	: STUSID BANK et TSI -intermédiaire en Bourse
Gestionnaire	: TSI -intermédiaire en Bourse
Dépositaire	: STUSID BANK
Distributeurs	: STUSID BANK et TSI -intermédiaire en Bourse

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) égale à 1% pour ceux qui procèderont au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement de 3 mois depuis la date de souscription.

Pour plus d'informations sur FCP KOUNOUZ, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 21 mai 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.